

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télé. : (705) 675-4885
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne

Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Ali Reguigui, Amélie Hien
- mise en page : France Girard

17^e année, N° 70, © février 2010

Dans ce numéro :

Achaler, Avocat/Attorney,
Barreau (reçu au), Bâtonnier,
Cour/Court/Cours,
Fleur (moulin à), Séisme



Réflexion langagière (sur le pouvoir des mots)

«Dans les communications comme dans les affaires, si vous ne faites pas partie du rouleau compresseur, vous faites partie du pavé!» (lire : vous vous faites rouler!).



N.D.L.R.

Avec son numéro 70, *Le Langagier* entame sa 17^e année de parution. Depuis sa création en décembre 1993, notre bulletin a examiné près de 1 000 termes ou expressions rencontrés au hasard du quotidien, et souvent suggérés par nos lecteurs. L'objectif du *Langagier* n'a jamais été de prononcer des jugements sur l'à-propos de tel ou tel usage, mais plutôt d'aider les locuteurs à réfléchir sur des cas qu'ils observent dans leur propre parler et dans celui des autres. *Le Langagier* veut animer cette réflexion qui mène à d'étonnantes découvertes. La réflexion langagière a aussi droit à ses «wow!» et à ses «ben voyons!». *Le Langagier* vous invite donc à une 17^e année de voyages extraordinaires à travers l'histoire des mots et l'observation pointue de quelques termes comme...

ACHALER

Au Canada, on entend l'expression : «Arrête de m'achaler!». Ce verbe n'est apparu que récemment dans le *Petit Robert* (édition de 2007) à titre de régionalisme canadien. Il est pourtant bien implanté dans la langue populaire d'ici, et sert à exprimer le fait d'accabler quelqu'un.

Ce verbe a deux sources possibles. D'abord par le normand *achabler*, forme d'*accabler*, du bas latin *catabola* «machine à lancer des pierres». *Achaler* quelqu'un, c'est littéralement lui lancer des boulets pour faire tomber ses défenses. L'autre source probable serait de la région de Bordeaux, du latin *a-calor* (*calor* = *chaleur*). **Achaler**, ce serait apporter la chaleur à quelqu'un, c'est-à-dire le faire suer!

AVOCAT / ATTORNEY

Sans aller jusqu'à se faire «l'avocat du diable», il est bon de se rappeler les origines et la signification du terme **avocat** et de quelques mots apparentés, juste au cas où nous devrions recourir aux services de ce vaillant défenseur de nos droits.

Avocat apparaît en français vers 1160, emprunté au latin *advocatus*, «personne qui assiste une autre appelée en justice». Jusqu'au XIX^e s., le rôle de cette personne consistait surtout à représenter un accusé ou un requérant; le sens de «défenseur» se développe par la suite.

Existe-il un rapport entre le nom du professionnel du droit et le nom du fruit exotique de forme ovale et de consistance beurrée, l'**avocat**? La tentation est grande d'établir ce rapport, ne fût-ce que pour ajouter aux nombreux mots et expressions humoristiques que la culture populaire entretient au sujet des **avocats**. Le français a emprunté le nom du fruit à l'espagnol

avocado et lui a donné la même graphie que le nom du juriste. Quant à elle, la langue espagnole a nommé le fruit à partir du nom qu'elle utilisait pour désigner le professionnel du droit, *abogado*. S'il y a désir de dérision, c'est bien en espagnol que cela se passe, et non en français.

Cet article annonce aussi le terme *attorney*, emprunté à l'anglais dès 1768. L'intérêt, ici, est que ce mot anglais est un emprunt au français *atorné* (1217), du verbe *atourner* «régler, assigner, appointer». Lorsque le français a repris *attorney* de l'anglais au XVIII^e s., on aurait pu re franciser cet emprunt puisqu'il était issu de l'ancien français *atorné*. Mais la présence d'un **avocat** a, en quelque sorte, stoppé le processus naturel d'acclimatation!

Comment expliquer la prédominance de termes français dans le lexique juridique anglais? Rappelons qu'à partir de 1066, l'Angleterre est sous l'autorité du duc de Normandie, Guillaume le Conquérant, et qu'elle demeurera sous l'emprise et l'influence françaises jusqu'au milieu du 13^e siècle (presque trois siècles!). Il faut aussi rappeler que le premier roi d'Angleterre de langue maternelle anglaise fut Henri IV (1399-1413), mais que la langue officielle de la cour, de la noblesse, des tribunaux et de l'éducation était le normand. Cette situation a persisté dans le domaine juridique jusqu'au XVIII^e s. C'est ainsi que l'anglais a : *tribunal* (tribunal), *court* (cour), *judgment* (a.fr. *jugier*), *adjour* (ajourner), *testimony* (a.fr. *testimonie*), etc.

BARREAU (reçu au)

Comment expliquer que nous utilisons le terme **barreau** pour désigner une étape de l'accession à la profession d'avocat? Ce terme n'évoque-t-il pas l'établissement que l'on connaît, le **bar**? Les langagiers

imaginatifs pourraient dire, sur le ton moqueur, que l'avocat a dû passer souvent au **bar** avant d'être reçu au **barreau**. En réalité, les deux mots viennent d'une même souche, **barre**, qui se dit d'une pièce de bois ou de métal. Par exemple, le **bar** (débit de boissons) tient son nom de la **barre** sur laquelle le client posait le pied lorsqu'il prenait place au comptoir de service. Par extension, le mot a signifié le comptoir (aller se faire servir au **bar**), puis la salle, et enfin le bâtiment. Au pluriel, **barreaux** désigne la série de pièces, généralement verticales, qui forment un ensemble comme une grille, une porte.

Pour revenir à nos moutons... (pardon, à nos avocats), notons que **barreau** au sens juridique est un cas classique de métonymie. De **barre** (petite pièce de bois ou de métal) on passe à **barreau** (petite pièce dans un ensemble comme une porte, une barrière ou une clôture), puis l'espace fermé par cette barrière. Le **barreau**, ce fut l'espace dans un tribunal, séparé du public par des **barreaux**, derrière lesquels plaidaient les avocats. Les langagiers très imaginatifs pourraient alors dire que nos avocats plaident «derrière les **barreaux**!». Mmm. Oui, certains... Enfin, le terme s'est appliqué à l'ordre des avocats : le **barreau**. Être appelé au **barreau**, c'est donc avoir franchi les étapes requises pour être digne de traverser de l'autre côté de la **barrière** et exercer de plein droit la profession d'avocat.

BÂTONNIER

Un avocat nous demande de parler de **bâtonnier**, terme qui désigne, dans sa profession, le confrère élu pour représenter l'ensemble des avocats. Au risque de contrarier nos amis avocats, remontons au sens qu'avait ce terme à son apparition au XIII^e s. : la personne qui donnait des coups de bâtons, sur la place publique ou en privé. Par les comédies de Molière, nous savons que les coups de bâton étaient la méthode de choix pour réprimander ou punir un fautif. Dans certains pays comme la Malaisie, les coups de bâton font encore partie des sentences données aux contrevenants.

Heureusement pour les dos et les fesses de nos avocats, le mot **bâtonnier** a acquis une valeur abstraite, c'est-à-dire la personne qui porte le **bâton** d'une confrérie ou d'un ordre, signe d'autorité et de respect. Loin de nous la pensée que le **bâtonnier** de la profession d'avocat doive, de nos jours, rosser ses confrères pour les ramener à l'ordre!

COUR / COURT / COURS

Une enseignante cherche un moyen simple pour expliquer à ses élèves les orthographes différentes des homonymes **cour**, **court** et **cours**. En effet, ces termes présentent certaines difficultés orthographiques que l'on peut contourner aisément après avoir examiné leurs origines respectives.

Cour (sans t) se dit d'un espace découvert et entouré, sens provenant du latin, *cohors*, *cohortis* «enclos». En français, le terme avait la forme *cort* que l'anglais a empruntée au XII^e s. en lui conservant son «t» (angl. *court*. Il ne faut pas s'en étonner, puisque les Anglais aiment tout terminer par un «thé»!). En français, la terminaison en «t» a disparu au XIV^e s. parce que les «t» en fin de mots n'étaient plus prononcés. Néanmoins, certains noms de lieux ont maintenu le «t» final comme Lyoncourt, Clignancourt, Harcourt, et les patronymes comme Bétancourt, Dalcourt, Rancourt.

Court ne devrait plus poser de difficultés si on rappelle à l'élève que cette forme n'existe en français moderne que comme adjectif pour exprimer une petite dimension, une petite durée, etc. Une seule exception : le nom du terrain de tennis, emprunté à l'anglais *court* au XIX^e s., qui venait, comme on le sait, de l'ancien français *cort*.

Quant à **cours**, sa terminaison en «s» relie le terme à sa souche latine *cursus* «mouvement, course», sens très différent de ceux qui viennent de *cort* (**cour** «enclos, terrain» et **court** «adj., dimension, durée»). Voici un moyen mnémotechnique (grec *mnêmê*, «mémoire») pour différencier les trois graphies de ces homonymes. «Le mot **cour** (enclos) est plus **court** (adjectif) parce qu'il a perdu son «t» en **cours** (mouvement) de route!».

FLEUR (moulin à)

Un langagier est toujours aux écoutes, même tôt le matin et, notamment, à l'écoute de CBON, la voix française du Nord-Est de l'Ontario. Nous y entendions le 27 janvier 2010 : «Les silos de l'ancien moulin à **farine**». Quoi?

Les lecteurs du *Langagier* connaissaient déjà l'histoire de **Moulin à fleur** puisque notre numéro 60 (juin 2006) parlait de l'origine de l'expression et du mot **fleur**. On y apprenait que **fleur** avait désigné la mouture fine d'une céréale bien avant l'apparition de mot **farine**. **Fleur** est attesté en français dès 1119 au sens spécialisé de «fine mouture» (de blé, notamment) et s'est maintenu très vivant dans les langues régionales en France et au

Canada. L'expression **Moulin à fleur** utilisée à Sudbury pour désigner le quartier francophone vient du nom de l'usine érigée près des gigantesques silos à grains qui dominant toujours ce quartier et qui servaient à l'entreposage des céréales avant leur mouture.

Par ailleurs, on ne peut nier que la présence de l'anglais *Flour Mill* ait pu jouer un rôle dans l'adoption et le maintien du nom du quartier **Moulin à fleur** de Sudbury. Mais cela n'explique pas le fait que, dans les coins les plus isolés du Québec où l'anglais était pratiquement inconnu, on parlait de «poche de **fleur**» et non de «poche de **farine**». En réalité, c'est l'anglais qui a une dette envers le français, car *flour* vient de l'ancien français *flor*.

SÉISME

On en parle depuis plusieurs semaines : le terrible **séisme** qui a secoué Haïti. Les locuteurs francophones du Canada utilisent plutôt «tremblement de terre» pour parler du mouvement soudain de l'écorce terrestre.

Première constatation : **séisme** est une adaptation relativement récente (1904) d'un mot plus ancien, *sisme* (1889), du grec *seismos* «tremblement de terre», lui-même dérivé de *seiein* «secouer, ébranler».

Notons, cependant, que tous les autres termes se rapportant à un tremblement de terre sont formés sur le modèle **sisme** : **sismique** (adjectif), **sismographe** (l'appareil), **sismologie** (la science), et **sismologue** (la personne).



Avez-vous des suggestions
pour **Le langagier**?

Composez
le (705) 675-1151, poste 4305,
le 1-800-461-4030 (sans frais),
poste 4305
ou le (705) 675-3546
ou envoyez un courriel à :

langagier@laurentienne.ca